

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**  
**Du lundi 8 avril 2024**

**Date de la convocation : 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 avril à dix-neuf heures quarante-cinq précises, le Conseil d'Administration du C.C.A.S dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

**Nombre de membres en exercice** : 15   Présents : 10   Absents : 5   Votants : 13  
Pour : 13   Contre : 0   Abstention : 0

**Présents** : M<sup>me</sup> WATT-CHEVALLIER, M<sup>me</sup> ANCENAZ, M<sup>me</sup> BIMBERT, M<sup>me</sup> REVERTEGAT, M<sup>me</sup> SCARAMOZZINO, M<sup>me</sup> SIROT, M<sup>me</sup> DEFASY, M<sup>me</sup> MORAN, M. POTARD, M. TROGER

**Pouvoirs (3)** : de M<sup>me</sup> JOLIVET-BALON à M<sup>me</sup> ANCENAZ, de M<sup>me</sup> SAVOINI à M<sup>me</sup> REVERTEGAT, de M. CHARRETOUR à M. POTARD

**Absents non excusés** : Messieurs ROY et BUSATO

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> BIMBERT

*La Vice-Présidence, M<sup>me</sup> Aurélie Ancrenaz ouvre la séance à 19h55 en attendant l'arrivée de M<sup>me</sup> La Présidente.*

**Ordre du jour**

**1/ Approbation et vote des comptes - rendus des séances précédentes :**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes - rendus des séances du 12 février et du 4 mars 2024

**2/ Bilan du repas du 17 mars 2024**

M<sup>me</sup> La Présidente remercie sincèrement les membres pour l'organisation et la gestion de cette journée et en particulier M. Troger qui en était « le chef d'orchestre ». Dans l'ensemble, d'après les remarques des invités le bilan est très positif. Le repas, les animations et la décoration ont beaucoup plu. Les convives ont apprécié cette journée très originale. Les assiettes de paëlla servies étaient très copieuses. Certains ont été surpris par le fromage espagnol, d'autres n'ont pas apprécié les tapas. L'heure de service du repas apparaît trop tardive (13h30) et sera à revoir pour le prochain repas. Le budget a été plus élevé que prévu. M. Troger explique qu'une deuxième animation a été acceptée par l'ensemble des membres et qu'il a commandé 140 repas, un peu plus que les années précédentes.

**Coût total de 7 243,57€ pour 140 repas commandés ; soit 51,74€ par personne.**

**Tableau récapitulatif des factures :**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT TTC</b>
LOS BUENOS DIAS - EPICERIE MULHOUSE	532,90 €
CHRIS-MUSIC	480,00 €
LE MARCHAND DE VINS - FILLINGES	1 071,20 €
BIENMANGER.COM	283,68 €
SUPER U	73,29 €
ATELIER NATURE	100,00 €
BOULANGERIE MARCELLAZ	40,50 €
VOUSSERT.FR	301,43 €
CŒUR GOURMAND DES ALPES	630,00 €
LA FROMAGERIE - VIUZ EN SALLAZ	573,76 €
JOUR DE FETE	67,42 €
JOUR DE FETE	45,00 €
CONFITURE DU PAYS	35,45 €
UBERTI JOURDAN	116,00 €
UBERTI JOURDAN	185,00 €
FILLIN	213,70 €
PROMOCASH	175,69 €
PROMOCASH	68,55 €
LES POELES DU MONDE	1 650,00 €
ASSOCIATION LA LLAMADA	600,00 €

*Arrivée de la Présidente, M<sup>me</sup> Aline WATT-CHEVALLIER à 20h45.*

**3/ Adoption du Compte de Gestion : délibération n° 01.04.24:**

Madame La Présidente présente les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal, conformes aux résultats du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**A l'unanimité**

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2023.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

**4/ Adoption du Compte Administratif 2023 et Affectation du Résultat : Délibération n° 02.04.24**

*M<sup>me</sup> La Présidente, Aline WATT-CHEVALLIER quitte la salle et M<sup>me</sup> la Vice-Présidente, Aurélie ANCRENAZ préside la séance pour adopter le compte administratif.*

Le compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, qui est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté au Conseil d'Administration. Il peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	34 296,52€	49 436,77€	7 028,26€	7 362,41	41 324,78€	56 799,18€
Résultats de clôture de 2023		15 140,25€		334,15€		15 474,40€

Libellé	Résultat clôture 2022	Affectation investissement	Résultat exécution 2023	Résultat clôture 2023
Investissement	-6 927,27 €		334,15€	-6 593,12 €
Fonctionnement	111 439,29 €	6 927,27€	15 140,25 €	119 652,27 €
<b>Total</b>	<b>104 512,02€</b>		<b>15 474,40 €</b>	<b>113 059,15 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 ;
- Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement pour : **119 652,27€**
  - ✓ Dont **113 059.15 €** en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 ;
  - ✓ **6 593,12€** en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 ;

et de reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de **6 593,12€**.

**Pour : 12                      Contre :                      0                      Abstention :                      0**

*Les élus et les membres procèdent aux signatures du Compte administratif et La Présidente revient dans la salle pour présider la séance.*

\*\*\*\*\*

M<sup>me</sup> La Présidente lit la répartition du *Budget 2024* pour chaque libellé. Comme étudié et préparé lors de la réunion du 12 février 2024, il n'y a pas de grands changements par rapport au budget de 2023 outre la section « entretien de bâtiments » pour le T3 au Prés de la Barque et l'appartement d'urgence. Elle répond aux questions de M<sup>me</sup> Revertégat concernant l'attribution des subventions en 2023. La somme de 365 euros est la subvention votée par le C.C.A.S en 2022 mais versée en 2023 pour Les Fées Roses du CHAL (octobre rose). En ce qui concerne l'ADMR, la différence de 55,17€ correspond à un réajustement. Dans un premier temps, il a été versé 785 euros mais l'ADMR a modifié sa facture pour un montant de 840,17€.

#### **5/ Vote du Budget Primitif 2024 : Délibération n° 03.04.24**

Les données du Budget Primitif **2024** du Centre Communal d'Action Sociale présentées aux membres sont les suivantes :

En section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **77 393,12 €**.

En section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **156 059,15 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
**A l'unanimité**

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté aux sommes visées ci-dessus.

**Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*La présidente, les élus et les membres procèdent à la signature du budget 2024.*

\*\*\*\*\*

**Remarques :**

M<sup>me</sup> la Présidente précise que les comptes du C.C.A.S sont sains et solvables et qu'il est possible de développer la section investissement. Le C.C.A.S. va d'ailleurs investir dans l'ameublement et l'aménagement de l'appartement d'urgence. M<sup>me</sup> Moran souhaite que le détail des travaux prévus soient clarifiés. M<sup>me</sup> La Présidente confirme que le gros œuvre sera pris en charge par la Mairie car l'appartement appartient à la Commune.

Il est aussi suggéré que l'appartement dans le bâtiment de l'ancienne mairie soit rénové, et peut, à l'avenir, être géré par le C.C.A.S. Actuellement, cet appartement est loué à une famille et appartient à la Commune.

M<sup>me</sup> MORAN préférerait investir dans un programme neuf plutôt que dans « une passoire énergétique » et sans accès aux personnes à mobilité réduite.

Ce souhait d'investir dans des logements neufs a d'ailleurs déjà été évoqué en début de mandat lors de précédentes assemblées.

M<sup>me</sup> Revertegat rappelle que c'est grâce aux fonds propres que le C.C.A.S possède une telle somme. En effet, par le passé, à chaque projet immobilier, le C.C.A.S a acheté un appartement. Ainsi, aujourd'hui quatre appartements aux Prés de la Barque appartiennent au C.C.A.S.

M<sup>me</sup> La Présidente propose également de s'investir et de travailler pour les jeunes comme il a été fait à l'automne dernier à l'occasion de la formation « gestes et secours ».

**6/ Vote des subventions pour les associations à caractère médico-social : Délibération n° 04.04.24 :**

Cette année, vingt-neuf dossiers de demandes de subventions ont été reçues, un peu moins que l'année précédente.

Budget : 8 000 euros.

Le groupe de travail composé de Mesdames Ancrenaz, Bimbert, Moran et Revertegat s'est réuni le 27 mars dernier afin d'étudier l'ensemble des dossiers. Comme les années précédentes, le choix s'est porté sur des associations locales, peu ou non subventionnées au niveau national, ainsi que sur des établissements pédagogiques qui accueillent des enfants de la commune.

M<sup>me</sup> Ancrenaz fait état des subventions accordées en apportant des précisions.

Il n'a pas été donné de subventions au *Téléthon* car le C.C.A.S a déjà participé lors de la collecte nationale de décembre dernier.

Cent euros supplémentaires pour les *Donneurs de Sang* et cinq cents euros comme l'année dernière pour les associations d'aides à domicile (SADVA, EFFIKASS) ont été octroyées.

Cette année, une subvention de deux cent euros est accordée à *Coup de Pouce* (paniers alimentaires à Bonneville).

Avant le vote, des membres décident de rajouter cent euros à l'association *VMEH* ainsi que cinq cents euros pour *les Fées Roses du CHAL*. M<sup>me</sup> Moran souligne que c'est une très bonne initiative.

Associations à caractère social	Subventions 2024
HYPOPHOSPHATASIE (commune)	500,00€
LOUNI, UN SOURIRE POUR LA VIE (commune)	500,00€
LE PETIT MONDE D'EZIO (commune)	500,00€
EFS/ DONNEURS DE SANG FILLINGES/ MARCELLAZ	500,00€
SADVA (aide à domicile)	500,00€
EFFIKASS	500,00€
LES FEES ROSES DU CHAL	500,00€
BANQUE ALIMENTAIRE 74	200,00€
ALLEZ PLUS HAUT (Institut Médico Educatif)	200,00€
ESPACE FEMMES	200,00€
COUP DE POUCE (paniers alimentaires Bonneville)	200,00€

LES RESTAURANTS DU CŒUR	200,00€
PROTECTION CIVILE 74	200,00€
SEPAS Impossible (sclérose en plaque)	200,00€
A.E.H.A (école à l'hôpital)	200,00€
SESSAD « Les Petits Princes » ( Fillinges)	200,00€
GIS 74 (secours humanitaire)	100,00€
LOCOMOTIVE (enfants cancer)	100,00€
HANDICAP SPORT LOISIRS (Bonneville)	100,00€
OPERATION NEZ ROUGE	100,00€
ALMA 74 (maltraitance personnes âgées ou handicapées)	100,00€
JALMALV (accompagnement fin de vie)	100,00€
USEP (Union sportive de l'enseignement du 1 <sup>er</sup> collège)	100,00€
CSFS Pays de Savoie (centre de sauvegarde de la faune sauvage)	100,00€
FRANCE ALZHEIMER	100,00€
FOL 74 (Fédération des Œuvres Laïques/aide colonie)	100,00€
ECAUT (école de production)	100,00€
SECOURS EN MONTAGNE (Pays Rochois)	100,00€
VMEH (visites des malades dans les établissements hospitaliers)	100,00€
ADMR	En attente de leur facture annuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la répartition des sommes allouées aux associations pour un montant total de **6 600 €**, à laquelle il faudra rajouter la subvention de l'ADMR.

**Et DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations sus nommées.

\*\*\*\*\*

M<sup>me</sup> La Présidente remercie l'assemblée pour ce vote.

Il est conseillé de bien conserver les dossiers afin de faire connaître des associations comme ALMA (lutte contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées) et de leur demander de la documentation.

### Questions diverses

#### 7/ Concours d'épouvantails

M<sup>me</sup> La Présidente souhaite poursuivre ce concours pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive mais M. Troger qui le coordonne, s'interroge sur la pérennité de cet événement. Il préférerait le reconduire en 2025, avoir des conseils et avis de grandes communes principalement en matière de communication.

*Départ de M<sup>me</sup> Scaramozzino à 21h11.*

### Sujets divers :

-Dates du Téléthon 2024 : cette année, le téléthon se déroulera en *novembre*, le vendredi 29 et le samedi 30. Les membres prévoient un évènement différent qui se déroulera plutôt à l'abris.

-Les travaux de l'épicerie « Le Petit Contamine » débuteront normalement mi-novembre 2024. Des contraintes administratives par rapport aux douanes (vente de tabac) sont à prendre en considération.

-Le C.C.A.S a reçu une invitation de GIS France (association humanitaire qui porte secours et assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou humaines dans le monde entier) pour leur 20 ans d'existence. M<sup>me</sup> La Présidente suggère d'y participer afin de prendre contact avec les membres et de voir ce que l'association propose pour les jeunes. M. Potard et M<sup>me</sup> Ancrenaz sont intéressés.

-Déménagement de la famille du T3 aux Prés de la Barque dans l'appartement d'urgence : une discussion entre M<sup>me</sup> La Présidente et les membres s'engageant afin de trouver la meilleure solution pour le couple. M<sup>me</sup> Moran s'oppose à ce que ce soit les membres du C.C.A.S qui déménagent le couple (casse, accident, assurance...). M<sup>me</sup> La Présidente propose alors de faire appel à une société de déménagement. Les travaux sont estimés à une durée d'un mois, à compter de septembre. Leurs meubles peuvent être stockés dans les garages de la commune ou au service technique.

-Des informations sont données sur des situations d'administrés fragilisés.

-Le robinet sur le haut du cimetière est réparé.

-Possibilité d'éclairer l'extérieur de la salle polyvalente après 23 heures mais réglementation par rapport à la sécurité. Proposition d'installer un détecteur.

-Déjections canines de plus en plus nombreuses non ramassées : M. Troger propose d'installer des canisettes à certains endroits de la commune. D'ailleurs, M<sup>me</sup> Bimbert a reçu une information de l'ONF qui rappelle qu'il faut tenir les chiens en laisse en forêt pour la protection des espèces.

-M. Potard demande un rangement des documents d'informations qui sont dans le SAS d'entrée de la Mairie. Il propose de rassembler tous les documents concernant le C.C.A.S et relatifs au social.

-M. Troger indique que les horaires de la mairie doivent être plus visibles.

-Prochaine réunion fixée au lundi 27 mai 2024 à 19h45.

*Levée de séance à 22 heures.*

*La Secrétaire de séance,*

**Madame Joëlle BIMBERT**

*La Présidente,*

**Madame Aline WATT CHEVALLIER**

